



Rentrée scolaire 2023-2024

Chers parents,

Si vos enfants commencent à peine à savourer cette période estivale, de notre côté, nous préparons déjà la prochaine rentrée.

Nous vous signalons que le secrétariat sera ouvert aux familles aux horaires habituels jusqu'au 13 juillet inclus et réouvrira ses portes au public à partir du jeudi 24 août matin.

Soit 8h-12h00 et 13h30-17h00 le lundi-mardi-jeudi et vendredi et de 8h-12h00 le mercredi

N'hésitez pas à consulter notre site internet, une multitude d'informations est à disposition (tarifs, assurances scolaires, transports scolaires...)

Afin d'accueillir dans de bonnes conditions tous les élèves à la rentrée de septembre, nous vous demandons d'être vigilants aux informations annotées sur ces pages.

Les 3 éléments à nous retourner pendant cette pause estivale :

Les documents demandés sont à retourner par voie postale uniquement, au plus tard le jeudi 24 août au matin. Attention, il n'y a pas de boîte aux lettres à l'institution.

La fiche individuelle élève ; à imprimer et remplir autant de fois que nécessaire (une fiche par enfant scolarisé au sein de notre établissement pour la prochaine rentrée). En cas de besoin, une copie pdf de ce document est disponible sur notre site « onglet fournitures et rentrée scolaire 2023-2024 »

Pour tous les nouveaux inscrits (soit les élèves scolarisés dans un établissement autre que le Sacré Cœur), nous fournir le dossier scolaire et/ou la copie de tous les bulletins trimestriels de cette dernière année scolaire si ce n'est pas déjà fait.

Un chèque de cantine pour les ½ pensionnaires pour les premiers repas pris au service restauration.

Concernant les fournitures scolaires :

Les fournitures scolaires pour la prochaine rentrée sont disponibles sur notre site internet : www.sacrecoeur-saintjeandemoirans.com onglet infos pratiques « fournitures et rentrée scolaire 2023-2024 »

Il vous suffira d'un clic pour sélectionner la classe souhaitée et imprimer les documents nécessaires.

Attention, les élèves de 5°, de 4° et de 3° devront profiter de cette pause estivale pour lire impérativement un ouvrage avant la rentrée comme demandé sur la fiche des fournitures scolaires.



Les dates de rentrée scolaire : Et que faut-il apporter le jour de la rentrée ?

COTE PRIMAIRE :

Lundi 4 septembre 2023, accueil des élèves des classes des maternelles et du primaire à 8h20, pour toute la journée, aux horaires habituels.

Toute l'année, les cours s'effectuent toujours sur 4 jours aux horaires suivants : 8h20-11h30 et 13h30-16h30. Il n'y a pas d'école le mercredi.

Le jour de la rentrée, il faut

- un cartable rempli de toutes les fournitures scolaires marquées au nom de l'enfant. Enlever au préalable tous les emballages.

COTE COLLEGE :

Lundi 4 septembre 2023, accueil des élèves de 6° à 8h20 pour toute la journée, aux horaires habituels.

Pause méridienne et sortie autorisée pour les élèves externes. Attention : il n'y aura pas cours pour les classes de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}.

Mardi 5 septembre 2023, accueil des élèves de 5°-4°-3° à 8h20 pour toute la journée, aux horaires habituels.

Pause méridienne et sortie autorisée pour les élèves externes. Attention : il n'y aura pas cours pour les classes de 6^{ème}.

Attention : établissement fermé le mercredi 6 septembre

Jeudi 7 septembre 2023, reprise des cours prévus par l'emploi du temps aux horaires habituels pour tous les collégiens. Les manuels scolaires devront être couverts au plus tard à cette date.

Toute l'année, les cours s'effectuent sur 5 jours aux horaires suivants :

* 8h20-12h15 et 13h40-16h40 le lundi-mardi-jeudi et vendredi (cours possibles sur le temps de la pause méridienne selon les emplois du temps remis aux élèves le jour de la rentrée)

* 8h20-12h15 le mercredi pour les 5°-4°-3° uniquement ; il n'y a pas cours le mercredi pour tous les 6° toute l'année.

Le jour de la rentrée, il faut :

- Un cartable vide, une trousse et quelques feuilles de copie (ne pas apporter les fournitures scolaires le jour de la rentrée)
- Une photo d'identité qui sera collée sur le carnet de liaison (celui-ci sera remis par le professeur principal)
- **Un chèque de caution obligatoire d'un montant de 120.00 € pour les manuels scolaires à l'ordre de l'OGEC** (merci d'indiquer le nom de l'élève au dos du chèque). Les livres seront distribués le jour de la rentrée contre cette caution

Pour infos, les équipes pédagogiques et éducatives présenteront aux élèves le fonctionnement au quotidien pour chaque niveau tout au long de la journée.

Le service restauration sera ouvert durant la pause méridienne pour les ½ pensionnaires et la sortie est autorisée pour les élèves externes.